

Chaque individu étant unique et chaque situation nécessitant une réponse adaptée, PEPS s'engage à vos côtés avec professionnalisme et vous apporte un accompagnement personnalisé.

La bienveillance, la confidentialité, l'éthique et l'exigence sont les bases de notre déontologie.

Notre charte déontologique

Le consentement du bénéficiaire

PEPS s'assure, lors de l'entretien préalable, qu'aucune contrainte n'est exercée sur vous pour réaliser cette prestation. Le bilan de compétences résulte d'une décision libre du bénéficiaire.

La confidentialité de la démarche

PEPS est tenu au secret professionnel et respecte cette clause. Nul autre que le bénéficiaire n'a accès au contenu du bilan, même lorsque celui-ci est réalisé pendant le temps de travail avec l'accord de l'employeur. Seul le bénéficiaire, sur sa propre initiative, peut communiquer les informations qu'il juge utiles ou nécessaires à une tierce personne.

Un accompagnement bienveillant

PEPS vous accompagnera tout au long de la démarche en personnalisant le parcours en fonction de vos besoins. Il appartient au consultant d'aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. Le travail de guidance vous permettra de réaliser vos objectifs en prenant conscience de vos ressources et de vos propres freins. Nous veillerons donc à vous laisser acteur dans cette démarche afin de faire émerger les informations utiles à l'élaboration d'un projet. Nous serons vigilants à ce que ce projet soit réaliste, réalisable et motivant, par un questionnement approprié et une écoute bienveillante. L'accompagnant ne propose pas et n'induit pas les solutions, il propose une démarche en vue d'aller vers vos objectifs.

Les résultats du bilan de compétences

Lors du dernier RDV, PEPS vous remettra votre synthèse personnalisée, document retraçant votre parcours et vos actions lors du bilan de compétences. Vous serez le seul destinataire de ce document. Tous les documents relatifs au bilan seront détruits par nos soins un an après la date de fin de votre bilan.

Nous vous proposons également un RDV à 6 mois afin d'assurer un suivi sur l'avancement de votre projet professionnel.

La relation de confiance

PEPS est un organisme à visage humain où chaque bénéficiaire dispose d'un interlocuteur unique et privilégié. PEPS fera toujours preuve d'une écoute bienveillante et mettra en application l'éthique professionnelle par le respect de votre personne et l'indépendance de jugement. PEPS s'engage dans le respect de la confidentialité professionnelle.

La satisfaction du bénéficiaire

Un bilan de compétences est pour nous le point de départ d'une relation qui s'inscrit dans la durée. Nous accueillons donc souvent d'anciens bénéficiaires ayant besoin de conseils ou d'un soutien, quelquefois longtemps après la fin de leur bilan. Cette aide ponctuelle est gratuite. Nous avons avant tout à cœur votre épanouissement professionnel et personnel.